### Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020** au dépôt de la demande de permis de construire



Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : EGIS Bâtiments Centre-Ouest

représentant de la société SAS HOLDISPORT, située à :

Adresse	160 Roberto Cabanas		
Code postal	29490	Localité	Guipavas

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

#### **Construction stade de Brest**

#### située à :

Adresse	Rue Alphonse Penaud		
Code postal	29490	Localité	GUIPAVAS

Référence(s) cadastrale(s): 0000G2203

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

• <u>Disposition 2</u>: L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Stade

# Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S <sub>ref</sub> )	3 388.40 m <sup>2</sup>	
---	-------------------------	--

## Chapitre 2 : Exigences globales

### 1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbiomax en nombre de points

Bbio	81.7	Bbio <sub>max</sub>	81.7
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub>			OUI

### 2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH<sub>max</sub> en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	2173.1	DH <sub>max</sub>	2600
Respect de l'exigence $DH \le DH_{max}$			OUI

# 3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de ustifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilitées pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : lc <sub>construction</sub> ≤ lc <sub>construction_max</sub>	OUI
--	-----

Signataire: EGIS Bâtiments Centre-Ouest

Le: 14/01/2024 Signature:

Tour Sequoia - 92055 La Défense Cedex Tél : 33 (0)1 40 81 21 22 ecologie.gouv.fr - cohesion-territoires.gouv.fr